



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0643

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération d'aménagement du secteur Caravelle - Lots F et G - Indemnités de consultation des candidats non retenus

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0643**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Opération d'aménagement du secteur Caravelle - Lots F et G - Indemnités de consultation des candidats non retenus**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Terrailon (9 500 habitants), situé au nord de la commune de Bron, aux limites des communes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise (1 500 logements sur les 3 000 logements que compte le quartier).

Face à cette situation, un projet ambitieux de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Après délibération du Conseil du 18 décembre 2007, la convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant le contenu du projet global et le bilan de l'opération de renouvellement urbain (ORU) à hauteur de 84 044 280 €, dont 26 439 178 € à la charge de la Métropole de Lyon. Un avenant à cette convention est en cours d'élaboration.

L'îlot Caravelle (1 500 habitants) est délimité au nord par la route de Genas, au sud par la rue Guillermin, à l'ouest par la rue Brossolette. Le périmètre opérationnel couvre 7 hectares. Le projet Caravelle comprend plusieurs volets associant l'intervention sur le bâti et sur les espaces extérieurs tant privés que publics :

- l'amélioration de l'habitat existant conservé, par le biais du plan de sauvegarde pour les bâtiments et de la requalification des espaces privés en pied d'immeubles afin d'en faciliter l'usage et la gestion (résidentialisation),
- la dynamisation du quartier par la création d'une offre supplémentaire de logements et d'activités,
- le désenclavement de l'îlot par la création d'espaces publics.

Deux lots, les lots F et G, destinés au développement d'un programme d'accession libre et d'un programme d'accession abordable et accession abordable sécurisé ont fait l'objet simultanément, pour garantir une offre diversifiée, d'une consultation ouverte d'équipes de promoteurs-concepteurs. A l'issue d'une première phase de candidature, trois équipes pour le lot F et deux équipes pour le lot G ont été admises à concourir pour la 2^e phase (offre).

Les offres suivantes ont été retenues :

- du groupe Nohao / Fontanel associé à l'équipe de concepteur Daufresne et Le Garec pour le lot F,
- du groupe Alliade Habitat associé à l'équipe de concepteur Sud pour le lot G.

Il est prévu une signature de compromis :

- fin 2015 pour le lot F pour un dépôt de permis de construire avant le 31 décembre 2015,
- fin 2015 pour le lot G pour un dépôt de permis de construire avant le 31 décembre 2015.

Pour le lot F, les offres des promoteurs Nexity, associé à l'équipe de concepteur Atelier Didier Dalmas / Atelier Anne Gardoni, et Bouygues immobilier, associé à l'équipe de concepteur Archigroup n'ont pas été retenues par le comité de pilotage.

Pour le lot G, les offres du promoteur Kaufmann & Broad, associé à l'équipe de concepteur Dumetier Design n'a pas été retenue par le comité de pilotage.

Le cahier des charges de consultation des lots F et G prévoit le versement, par la Métropole de Lyon, aménageur du secteur Caravelle, aux concepteurs non retenus, d'une indemnité de 7 500 € nets de taxes pour toute offre complète.

Par conséquent, la Métropole de Lyon est redevable de cette indemnité de 7 500 € nets de taxes, aux trois cabinets de concepteurs non retenus sur présentation d'une facture ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'indemnité de 7 500 € à verser dans le cadre de la consultation promoteur/concepteur de l'opération d'aménagement du secteur Caravelle à Bron aux 3 groupements ayant présenté une offre complète non retenue par la Métropole :

- pour le lot F aux deux groupements :

- . Nexity, associé à l'équipe de concepteur Atelier Didier Dalmas/Atelier Anne Gardoni,
- . Bouygues immobilier, associé à l'équipe de concepteur Archigroup,

- pour le lot G, au groupement Kaufmann & Broad/Dumetier Design.

2° - Le montant à payer, soit 22 500 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 617 - fonction 510 - opération n° 0P17O0954.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.